



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 05 OCTOBRE 2017 - 18h00**

**Délibération N°2017/085**  
**Date de convocation : 19 septembre 2017**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**



**L'an deux mille dix-sept, le 05 octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

### **Etaient présents (62 titulaires 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Jean Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Pierre LEVEQUE	Anne Sophie MERY - DUEZ	Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME	Alain RIQUET	Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Jean Marc GOSSART (S)	Gilberte SZOPA (S)	Jean Louis CAUDRELIER
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Jeanine TOURAINÉ	Marc PLATEAU	Pascal LEVEQUE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Francis GOURAUD
Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DORERLER	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE - MAILLY		

**Membre Excusé (1):** Jean Félix MACAREZ

**Membres Absents (4) :** Arnaud LORAND, Marc DUFRENNE, Jean - Pierre RICHEZ, Alban BAJODEK

**Membres ayant donné procuration (5):** Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Sandrine TRIOUX à Agnès BERANGER, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

## DELIBERATION N°2017/085 – Objet : CLECT

Le conseil communautaire,

Vu le code Général des collectivités Territoriales

Considérant que la communauté de Communes est un EPCI à FPU

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les communes membres de la communauté le 21 septembre 2017

Vu la délibération 2016/161 du Conseil communautaire en date du 07 décembre 2016 fixant les attributions de compensation en vigueur pour 2017.

Considérant les modifications intervenues dans le cadre :

- De la prise en charges des frais de structure RIBAMBELLE
- De la participation financière sur les ENI (réintégration de 2 MNS à la ville de Caudry)
- L'entretien de la zone industrielle de la ZAC vallée d'hérie.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le rapport ci-après,

Et Précise que les montants versés aux communes de Beauvois en Cambrésis, Caudry, Ligny en Cambrésis sont modifiés comme suit :

COMMUNES	Attribution de Compensation Annuel 2017	Modification Attribution de Compensation 2017	Attribution de Compensation 2018
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	441 322	434 814	434 814
CAUDRY	9 066 228	9 087 942	9 116 824
LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	320 932	320 004	320 004

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture

Le 06 octobre 2017 et de la publication

Vu,

Pour expédition conforme

Caudry, le 06 octobre 2017

Le 06 octobre 2017



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*

# CLECT

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION

### ESPACE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL :

Pour rappel à la délibération 2015/008 : L'incidence financière sur l'attribution de compensation de la commune de Caudry pour l'équipement nautique est calculée à hauteur de 256 078.25 € représentant 75 % du déficit de fonctionnement.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Charges courantes	189 000 €	48 300 €	
Frais de personnel	188 000 €		
Avantages spécifiques	12 737.67 €		
Total	389 737.67 €	48 300 €	341 437.67 €

Considérant qu'il était convenu que cette participation serait revue à la baisse si un MNS venait à réintégrer la ville de CAUDRY

Vu la réintégration de Madame Plançot Catherine et LOBEL Christiane au sein de la commune au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Il convient de diminuer la participation de la ville de Caudry à hauteur des frais de personnel de l'année 2014 :

Agent	Traitement brut	Charges patronales	Total
Plançot Catherine	27 448.32 €	13 817.48 €	41 265.80 €
LOBEL Christiane	23 781.12 €	11 971.42 €	35 752.54 €
Total			77 018.34 €

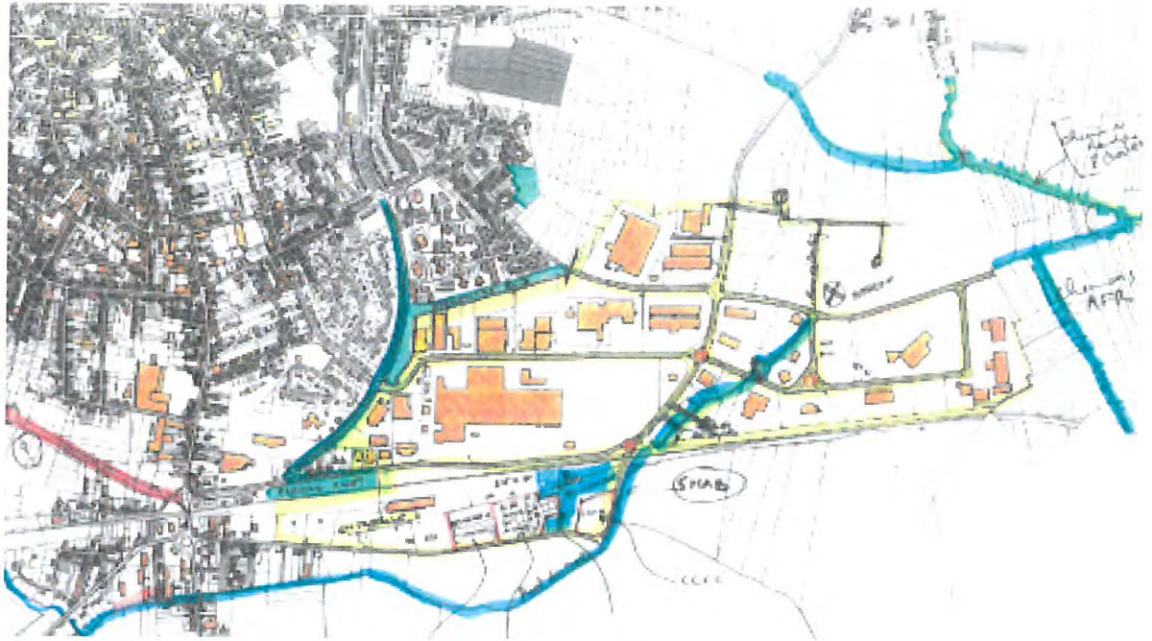
En application à la règle des 75/25 il convient donc d'augmenter les attributions de compensation de la ville de Caudry :

Pour l'exercice 2017 : 28 881.87 €  $\underline{= (77\ 018.34\ € / 2) * 75\ %}$

Pour l'exercice 2018 : 57 763.75 €  $\underline{= (77\ 018.34\ € * 75\ %)}$



## ENTRETIEN DE LA ZONE INDUSTRIELLE



Il a été acté que le temps agent concernant l'entretien de la zone d'activité par la commune de Coudry se répartie comme suit :

Pour la tonte :

3 agents  $\frac{1}{5}$  journée toutes les 5 semaines soit 15.2 [jours (2.17 semaines)]

Pour la taille :

3 agents 2x par an pendant 2 semaines soit 12 semaines.

Considérant un salaire moyen à 26 304 € chargé pour 52 semaines.

Il convient donc de diminuer les AC de la ville de Coudry pour l'entretien de la zone industrielle de 7 167.84 €



## CHARGE DE STRUCTURE RIBAMBELLE

La prise en charge par la communauté de communes des dépenses de fonctionnement en complément du budget initial entraîne un recalcul des AC.

### Beauvois en Cambrésis :

	Dépense	Recette	
Subvention d'équilibre Beauvois	15 567,31	13 501,37	PSEJ Beauvois
Contribution en nature Beauvois	11 052,88		
<b>Total</b>	<b>26 620,19</b>	<b>13 501,37</b>	<b>Total</b>
Reprise des AC		- 13 118,82	Déficit réel
Déjà déduit 100% Clect 2011		+ 4 441,00	
Manque annuel sur les AC 100%		-8 677,82	

Précédemment il a été acté une mutualisation de 25% des dépenses pour tenir compte du caractère partiellement « intercommunal » des structures d'accueil.

Il convient donc de diminuer les AC de la ville de Beauvois de 6 508,37 € ( $8677,82 * 75\%$ )

### Ligny en Cambrésis

	Dépense	Recette	
Subvention Ligny	3 113,46	3 008,47*	CEJ Ligny
Contribution en nature Ligny	2 006,82*		
<b>total</b>	<b>5 120,28</b>	<b>3 008,47</b>	<b>total</b>

- Proratation sur 4 mois

	-2 111,81	déficit
Reprise des AC selon clect	875,00	
Manque annuel sur les AC	-1 236,81	

Précédemment il a été acté une mutualisation de 25% des dépenses pour tenir compte du caractère partiellement « intercommunal » des structures d'accueil.

Il convient donc de diminuer les AC de la ville de Ligny en Cambrésis 927,61 € ( $1 236,81 * 75\%$ )